

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	32 640	30 901	1 738	5 536	3 798	68.60
	Fonds commercial (1)	20 500		20 500	20 500		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	504 818	117 668	387 150	92 350	294 800	319.22
	Immobilisations en cours				324 211	324 211	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	92 657		92 657	79 995	12 662	15.83
Total II		650 615	148 569	502 046	522 592	20 546	3.93
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	400		400		400	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 775 878	177 465	1 598 413	1 431 410	167 003	11.67
	Autres créances	365 034		365 034	174 401	190 633	109.31
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	500 950		500 950	100 950	400 000	396.24
	Disponibilités	667 169		667 169	1 873 671	1 206 501	64.39
	Charges constatées d'avance (3)	156 194		156 194	59 695	96 499	161.65
	Total III	3 465 624	177 465	3 288 160	3 640 126	351 967	9.67
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 116 240	326 034	3 790 206	4 162 718	372 512	8.95

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

92 657

Attestation de présentation des comptes

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	150 000	150 000		
	Réserves				
	Réserve légale	15 000	15 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	200 000	200 000		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	134 013	129 228	4 786	3.70
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	514 083	554 786	40 703	7.34
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 013 096	1 049 013	35 917	3.42
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	154 303	190 257	35 954	18.90
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	140	26 311	26 170	99.47
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	917 391	919 395	2 004	0.22
	Dettes fiscales et sociales	1 590 678	1 860 971	270 293	14.52
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	25 817	35 426	9 610	27.13
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	88 780	81 345	7 435	9.14
	Total IV	2 777 110	3 113 705	336 595	10.81
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 790 206	4 162 718	372 512	8.95

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 665 763

2 962 688

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations générales complémentaires	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Evaluation des valeurs mobilières de placement	8
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 790 205.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 287 491.40 Euros et dégageant un bénéfice de 514 082.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société a été placée sous le régime des groupes de sociétés à compter du 1^{er} octobre 2018.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	53 140		
Installations générales agencements aménagements divers			182 223
Matériel de transport	117		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	150 289		172 190
Immobilisations corporelles en cours	324 211		
TOTAL	474 616		354 413
Prêts, autres immobilisations financières	153 656		4 636
TOTAL	153 656		4 636
TOTAL GENERAL	681 412		359 049

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			53 140	53 140
Installations générales agencements aménagements divers			182 223	182 223
Matériel de transport			117	117
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			322 479	322 479
Immobilisations corporelles en cours		324 211		
TOTAL		324 211	504 818	504 818
Prêts, autres immobilisations financières		65 635	92 657	92 657
TOTAL		65 635	92 657	92 657
TOTAL GENERAL		389 846	650 615	650 615

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	27 104	3 798		30 901
Installations générales agencements aménagements divers		20 317		20 317
Matériel de transport	117			117
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	57 939	39 296		97 234
TOTAL	58 055	59 613		117 668
TOTAL GENERAL	85 159	63 410		148 569

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 798				
Instal.générales agenc.aménag.divers	20 317				
Matériel de bureau informatique mobilier	39 296				
TOTAL	59 613				
TOTAL GENERAL	63 410				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	73 661		73 661		
Sur comptes clients	217 565	55 465	95 565		177 465
TOTAL	291 226	55 465	169 226		177 465
TOTAL GENERAL	291 226	55 465	169 226		177 465
Dont dotations et reprises d'exploitation		55 465	169 226		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	92 657	92 657	
Clients douteux ou litigieux	80 084	80 084	
Autres créances clients	1 695 794	1 695 794	
Personnel et comptes rattachés	4 627	4 627	
Taxe sur la valeur ajoutée	115 940	115 940	
Groupe et associés	183 750	183 750	
Débiteurs divers	60 717	60 717	
Charges constatées d'avance	156 194	156 194	
TOTAL	2 389 763	2 389 763	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	154 303	42 956	111 347	
Emprunts et dettes financières divers	140	140		
Fournisseurs et comptes rattachés	917 391	917 391		
Personnel et comptes rattachés	718 148	718 148		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	489 683	489 683		
Taxe sur la valeur ajoutée	329 118	329 118		
Autres impôts taxes et assimilés	53 730	53 730		
Autres dettes	25 817	25 817		
Produits constatés d'avance	88 780	88 780		
TOTAL	2 777 110	2 665 763	111 347	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	35 954			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	30.0000	5 000			5 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les dispositions des règlements C.R.C 2002-10, 2004-06 et 2005-09 relatifs à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs et applicables au 1er janvier 2005, n'ont pas d'incidence sur les comptes de l'exercice.

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire. La durée généralement admise est la suivante :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels informatiques	Linéaire	2 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 6 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	744 294
Dettes fiscales et sociales	1 124 967
Autres dettes	19 488
Total	1 888 749

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	156 194
Total	156 194
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	88 780
Total	88 780

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	10
Agents de maîtrise et techniciens	11
Total	21

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant des engagements au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite a été évalué à 180 K€ au 30 septembre 2023.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes:

- départ volontaire à la retraite à 64 ans,
- coefficient de majoration des salaires de 4% par an,
- taux de charges sociales de 45%,
- taux d'actualisation de 4.06%
- table de mortalité 2011-2013 INSEE

SEFAC

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social 31-33 rue de la Baume - 75008 Paris
328 581 202 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
En date du 29 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-neuf mars,
A dix heures,

Les associés de la société SEFAC (la « Société »), société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros, ayant son siège social 31-33 rue de la Baume - 75008 Paris, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social de la Société, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée, au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe BLIN, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Aurélia ROUGELIN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 30 septembre 2023,
- Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2023,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

3 n

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, se soldant par un profit de 514 082.76 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les associés constatent que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élèvent pour l'exercice à 9 954 €.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 quitus de sa gestion au président de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 n

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2023 font apparaître un profit de 514 082.76 euros, décide de l'affecter comme suit :

Origine

Résultat bénéficiaire de l'exercice :	514 082.76 euros
Report à nouveau :	134 013.18 euros
TOTAL :	648 095.94 euros

Affectation

Au crédit du compte « Réserve légale » :	Néant
A titre de dividendes :	550 000,00 euros
Au crédit du compte « Report à nouveau » :	98 095.94 euros
TOTAL :	648 095.94 euros

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 463 096 euros et celui du Report à nouveau à 98 096 €.

Le dividende unitaire est donc de 110 euros.

Chaque associé, personne physique, renonce individuellement à percevoir sa quote-part de dividende au profit de la société SMA, qui en percevra donc la totalité.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente décision.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes. Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

3
m

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'assemblée prend acte de la distribution de dividendes versés au titre des trois derniers exercices, en euros :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Montant versé par action	110,00	110,00	90,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'aucune convention visée par les dispositions de l'article L.227.10 du code du commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

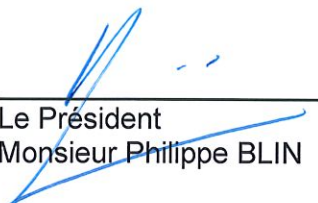
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

°
° °

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.



Le Président
Monsieur Philippe BLIN



Le Secrétaire
Madame Aurélia ROUGELIN